

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1869**

commune (s) :

objet : Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1869**

objet :	Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution du marché d'acquisition de serveurs, de logiciels, de périphériques associés pour l'extension et les évolutions du parc informatique et l'autorisation à donner à monsieur le Président de signer le marché relatif au lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels, de périphériques associés.

Le marché en cours arrive à échéance en juillet 2011, c'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation sur la base du même périmètre, à savoir :

- matériels et logiciels pour serveurs (HP préconisé pour compatibilité avec l'existant ou autres matériels équivalents compatibles avec le parc existant), Novell, Microsoft, Citrix, logiciels d'administration associés, et outils liés aux technologies E-net,
- serveurs Unix, extensions de matériels existants, logiciels et périphériques associés (Sun préconisé pour compatibilité avec l'existant ou autres matériels équivalents compatibles avec le parc existant),
- logiciels d'administration associés,
- support avant vente et installation.

Ainsi, il est envisagé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans.

Ce marché comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres classera les offres et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse pour le marché à bons de commande d'une durée de 2 ans et d'un montant minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des marchés publics des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif au lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés ;

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'acquisition de matériels et logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n°2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés, ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et pour un montant global maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.

5° - La dépense en résultant, soit 2 392 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants en investissement - compte 218 300 - fonction 020 et au budget annexe assainissement - compte 218 300 - fonction 222 - compte 205 200 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.